

Les principaux postes de la rénovation énergétique

Intégration de systèmes à énergie renouvelable



L'isolation : des façades, du toit, des planchers, des réseaux d'eau et de chauffage (calorifugeage)



Changement ou rénovation de système de ventilation, de chauffage, d'eau chaude sanitaire

Changement des menuiseries (portes et fenêtres)



Ces postes sont interdépendants, agir sur l'un aura un impact sur les autres. Il est préférable d'avoir une vision d'ensemble des travaux à réaliser afin de pouvoir choisir entre une rénovation globale ou poste par poste.

LES AVANTAGES DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Pour les occupants

Financer une partie des travaux d'entretien

Économie financière sur les charges

Mutualisation des frais

Anticiper les obligations réglementaires

Valeur patrimoniale

Contribuer à la transition énergétique

Aides financières

Aides financières et mécanismes de défiscalisation

Gain de confort en hiver comme en été

Pour les bailleurs

Les 10 règles d'or à garder en tête pour votre projet

- 1 Penser le projet de manière globale
- 2 S'engager sur un temps long
- 3 Mobiliser une équipe projet afin de bien se répartir les rôles
- 4 Se faire accompagner et multiplier les contacts
- 5 Concevoir un plan de financement
- 6 Communiquer avec l'ensemble des acteurs
- 7 Mettre en concurrence les prestataires
- 8 Anticiper les différentes obligations réglementaires
- 9 Ne pas prendre de décisions précipitées
- 10 Être ouvert aux compromis

Vous envisagez une rénovation énergétique ?

Contactez-nous au 01 48 09 40 90
espaceinfoenergie@alec-plaineco.org

Renseignez-vous :
sur la plateforme Coach Copro
alec-plaineco.coachcopro.com



Agence Locale de l'Énergie
et du Climat de Plaine Commune
8, rue des Boucheries - 93200 Saint-Denis
Tél. : 01 48 09 40 90

www.alec-plaineco.org

www.facebook.com/ALEC.PlaineCommune

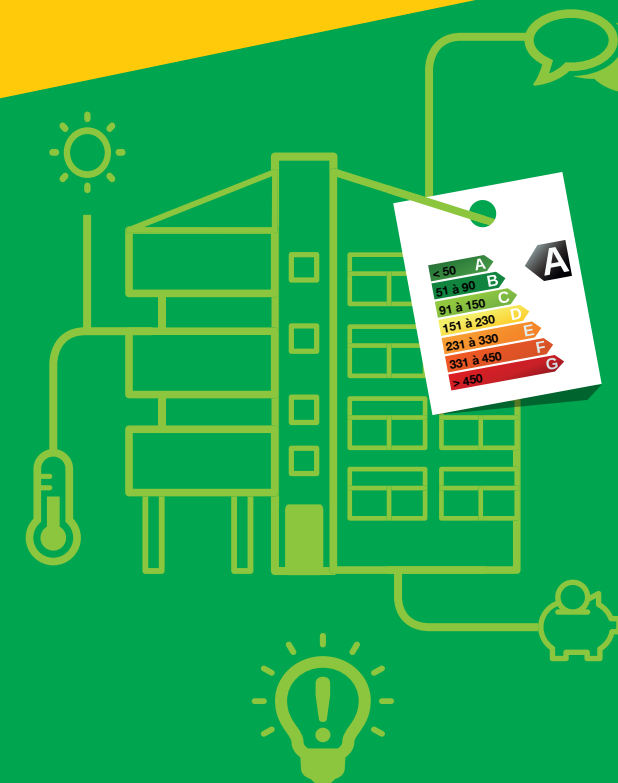
Siret : 753 180 363 00024 NAF : 9499Z



Agence Locale de l'Énergie
et du Climat de Plaine Commune

Rénover sa copropriété

Conception : gayacom.fr - Imprimé sur papier recyclé



DES CONSEILS GRATUITS, NEUTRES ET OBJECTIFS

Les étapes de votre rénovation énergétique



À chaque étape de votre projet, l'ALEC est à vos côtés



1

L'autoévaluation permet de réaliser l'état de la situation de la copropriété (technique, financier et organisationnel)

Qui ? Conseil syndical (CS), associations, syndic

Vote en AG ❌

2

L'audit (ciblé ou global) permet d'évaluer les performances de la copropriété ou d'une partie de celle-ci et d'élaborer des scénarii de travaux.

Qui ? Maîtrise d'œuvre (MOE), CS, syndic

Vote en AG ✔️

3

La conception permet de valider un scénario de travaux puis de consulter des entreprises du bâtiment qui le réaliseront.

Qui ? Entreprise du bâtiment, CS, MOE, syndic

Vote en AG ? ✔️

4

La réalisation est la mise en œuvre des choix votés lors de la conception. C'est la phase de travaux.

Qui ? Entreprise du bâtiment, CS, MOE, syndic

Vote en AG ✔️

5

L'entretien permet de bénéficier de façon optimale des fruits de la rénovation.

Qui ? Prestataires exploitants, CS, syndic

Vote en AG ✔️

1

L'autoévaluation, un prérequis gratuit

L'ALEC vous propose de :

- Identifier avec vous les données essentielles de votre copropriété : endettement, répartition propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, historique des travaux réalisés, historique des consommations énergétiques, gouvernance
- Fournir des outils d'analyse de ces données afin de réaliser un premier bilan

2

Audit et diagnostic, un inventaire complet de vos besoins

L'ALEC peut vous :

- Expliquer les différents types d'audit et leurs finalités
- Fournir un cahier des charges de recrutement
- Orienter vers des professionnels qualifiés (bureaux d'études ou architectes)
- Fournir des grilles de lecture des offres reçues
- Assister dans la lecture de l'audit



À ce stade, l'ALEC vous renseigne sur les aides financières mobilisables pour des travaux de performance énergétique.

3

La conception, du besoin à la solution

La phase de conception est une étape d'arbitrage entre vos besoins, vos capacités financières et les possibilités techniques.

L'ALEC est à vos côtés pour :

- Évaluer le besoin d'une maîtrise d'œuvre
- Fournir un cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre
- Orienter vers des maîtres d'œuvres qualifiés
- Évaluer le besoin d'ingénierie financière et rediriger vers des professionnels qualifiés

4

La réalisation, traduction d'un projet maîtrisé

L'ALEC est à votre disposition pour rappeler les points de vigilance

5

Entretien et suivi, conserver les bénéfices de son investissement

Une fois les travaux terminés, le choix des prestataires d'entretien et la sensibilisation de l'ensemble des usagers est importante.

L'ALEC reste votre interlocuteur privilégié pour :

- Fournir des supports et des formations pour l'usage du bâtiment (écogestes, etc.)
- Apporter des conseils sur le choix de vos contrats d'entretien (chauffage, ventilation, etc.)
- Valoriser votre projet à travers la plateforme Coach Copro



Prenez rendez-vous avec l'ALEC !

